

Le Mont, le 17 mai 2023

Décision du Conseil communal

Séance du lundi 15 mai 2023

Conformément aux dispositions de l'article 162 de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP), la Municipalité informe les électeurs que le Conseil communal, dans sa séance du 15 mai 2023, s'est prononcé sur les préavis suivants :

- Préavis N° 05/2023** Réponse au postulat "Étude d'une subvention de l'abonnement de transports publics pour les retraités, les personnes au RI, les étudiants et apprentis domiciliés au Mont-sur-Lausanne"
- Préavis N° 06/2023** Rénovation du Centre sportif du Mottier - bâtiment E (piscine) et bâtiment F (salle de gymnastique) – Dépassement du coût final du crédit de construction dans le cadre des préavis n° 01/2016 et n° 11/2017. Demande de crédit complémentaire de CHF 924'591.95 TTC
- Préavis N° 07/2023** Renouvellement des équipements réseaux informatiques. Demande de crédit de CHF 75'000.- TTC
- Préavis N° 08/2023** Demande de création d'un poste pour le Service de l'urbanisme (0.6 EPT)

Les documents peuvent être consultés au Secrétariat municipal durant les heures d'ouverture.


La syndique
Laurence Muller Ahtari

Au nom de la Municipalité




La secrétaire adjointe
Anne Flachaire

Avis affiché le 17 mai 2023

La demande de référendum doit être annoncée par écrit à la Municipalité, accompagnée d'un projet de liste de signatures, par cinq électeurs constituant le comité, dans les dix jours qui suivent l'affichage prévu à l'art. 162, al. 1, lettres a et c de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP) ou la publication prévue à l'art. 162, aliéna 1, lettre b de la LEDP.

Séance du lundi 15 mai 2023

(Président : M. Barry Lopez)

Extrait du procès-verbal

- Vu le préavis No 05/2023 de la Municipalité du 28 mars 2023 ;
- Oui le rapport de la Commission des finances et celui de la Commission ad hoc désignée pour examiner cette affaire ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Le Conseil communal décide :

- D'accepter la proposition de la Municipalité d'octroyer dès 2024 une subvention annuelle pour une réduction de 50% sur le prix de l'abonnement annuel Mobilis "Senior et Adultes", deux zones, ou trois zones si le bénéficiaire réside dans la zone 17 ou toute autre zone devant couvrir la commune dans l'avenir, moyennant une participation de CHF 40.-, aux bénéficiaires d'une rente AVS, de prestations complémentaires famille (PC famille), du revenu d'insertion (RI) ou d'une pension AI domiciliés sur la commune. Le cumul avec d'autres subventions pour un abonnement Mobilis n'est pas possible ;
- D'accepter la proposition de la Municipalité d'octroyer dès 2024 une subvention annuelle pour une réduction de 50% sur le prix de l'abonnement annuel Mobilis "Juniors", deux zones, ou trois zones si le bénéficiaire réside dans la zone 17 ou toute autre zone devant couvrir la commune dans l'avenir, moyennant une participation de CHF 40.-, pour les jeunes en formation jusqu'à 25 ans (étudiants et apprentis) domiciliés sur la commune. Le cumul avec d'autres subventions pour un abonnement Mobilis n'est pas possible ;
- De classer le postulat "*Étude d'une subvention de l'abonnement de transports publics pour les retraités, les personnes au RI, les étudiants et apprentis domiciliés au Mont-sur-Lausanne*".

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président



Barry Lopez



La secrétaire



Alexandra Magnenat

Séance du lundi 15 mai 2023

(Président : M. Barry Lopez)

Extrait du procès-verbal

- Vu le préavis N° 06/2023 de la Municipalité du 4 avril 2023 ;
- Oui le rapport de la Commission des finances et celui de la Commission ad hoc désignée pour examiner cette affaire ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Le Conseil communal décide :

- D'accorder à la Municipalité un crédit complémentaire de CHF 924'591.95 TTC pour le dépassement final du coût des travaux de rénovation du centre sportif du Mottier – bâtiment E (piscine) et bâtiment F (salle de gymnastique). Ce crédit complémentaire venant s'ajouter au crédit de CHF 6'900'000.-TTC accordé dans le cadre des préavis n° 01/2016 et n° 11/2017. Ce montant, déjà financé dans sa totalité, est intégré dans l'amortissement débuté en 2019 pour une durée de 30 ans par le compte de fonctionnement "Amortissements obligatoires / bâtiments" 230.3312.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président



Barry Lopez



La secrétaire



Alexandra Magnenat

Séance du lundi 15 mai 2023

(Président : M. Barry Lopez)

Extrait du procès-verbal

- Vu le préavis N° 07/2023 de la Municipalité du 4 avril 2023 ;
- Oûi le rapport de la Commission des finances et celui de la Commission ad hoc désignée pour examiner cette affaire ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Le Conseil communal décide :

- D'autoriser la Municipalité à procéder au renouvellement des réseaux informatiques communaux ;
- D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 75'000.- (TTC) relatif au renouvellement des équipements ;
- D'autoriser la Municipalité à prélever la somme nécessaire sur les liquidités courantes et à recourir à l'emprunt aux meilleures conditions du marché, dans le cadre du plafond d'endettement ;
- D'autoriser la Municipalité à amortir cette dépense sur une durée de cinq ans par le compte de fonctionnement « Amortissements obligatoires des véhicules et machines » 190.3313.00.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

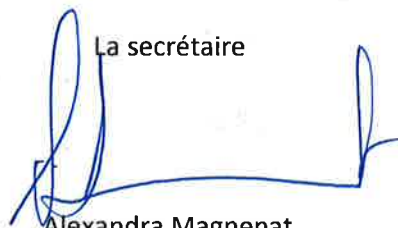
Le président



Barry Lopez



La secrétaire



Alexandra Magnenat

Séance du lundi 15 mai 2023

(Président : M. Barry Lopez)

Extrait du procès-verbal

- Vu le préavis N° 08/2023 de la Municipalité du 4 avril 2023 ;
- Ouï le rapport de la Commission des finances et celui de la Commission ad hoc désignée pour examiner cette affaire ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Le Conseil communal décide :

- D'octroyer un poste pour la coordination du Syndicat des améliorations foncières (SAF) à hauteur de 0.6 EPT à compter du 1er septembre 2023 ;
- D'autoriser la Municipalité à comptabiliser ces charges supplémentaires dans le département 420 - Urbanisme (comptes 3011.00/3030.00/3040.00).

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président



Barry Lopez



La secrétaire



Alexandra Magnenat

Séance du lundi 15 mai 2023

(Président : M. Barry Lopez)

Extrait du procès-verbal

- Vu le rapport de la Municipalité du 21 avril 2023 ;
- Ouï le rapport de la Commission ad hoc désignée pour examiner cette affaire ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

Le Conseil communal décide :

- de prendre acte du rapport de la Municipalité et de classer le postulat «*Pour une politique communale proactive en termes de matériaux de construction durables*».

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

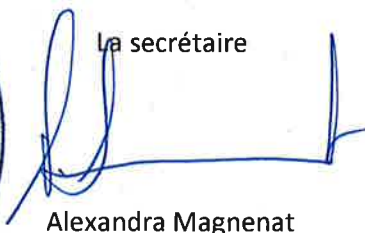
Le président



Barry Lopez



La secrétaire



Alexandra Magnenat